

CHANGEMENT DE DIRIGEANT

POUR LA PERSONNE

- Personne physique :
 - Une déclaration sur l'honneur de non condamnation pénale avec filiation.
 - Nationalité :
 - Française : Une copie de la carte nationale d'identité (recto/verso) ou du passeport, en cours de validité. A défaut un extrait original d'acte de naissance de moins de 3 mois ou l'attestation de demande de renouvellement de la pièce d'identité avec la copie de la pièce périmée.
 - Etrangère : Une copie recto/verso de la carte de résident de 10 ans ou du titre de séjour autorisant l'activité au domicile actuel (sauf ressortissant CEE ou OCDE qui fournissent la copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité).
- Personne morale :
 - Un extrait Kbis original de moins de trois mois.

POUR LA SOCIETE

- Un exemplaire certifié conforme par le représentant légal du procès verbal décidant la modification.
- Un exemplaire du journal d'annonces légales contenant l'avis de parution ou copie de la demande de parution (texte complet), revêtue du cachet du journal et de la date de parution.

AUTRES PIÈCES

En cas d'exercice d'une activité réglementée au RCS

- En fonction de l'activité, une copie ou un original de l'autorisation ou de la déclaration préalable
-

PAIEMENT A L'ORDRE DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE (chèque bancaire ou mandat uniquement) : 192.01 Euros (76.01 Euros en cas de SASU ou EURL, si l'associé unique est une personne physique assurant personnellement la gestion de la société)

Si dépôt modificatif du document relatif aux bénéficiaires effectifs : 44.70 Euros

Nous contacter :

Centre de Formalités des Entreprises - CFE
2, cours Monseigneur Roméro - CS 50135
91004 ÉVRY Cedex
Tél : 01 60 79 91 91 Fax : 01 60 79 91 64
Courriel : scfe-991@essonne.cci.fr